Compte rendu 8/10/2020 - Concertation évaluation nationale / Résultats évaluation de $6^{\rm ème}$ / dispositifs de remédiation.

Equipe de direction

Compte rendu de la concertation du jeudi 8 octobre 2020

Evaluation Nationale des établissements scolaires :

Rappel du calendrier national:

- 6 octobre 2020 au 28 février 2021 : autoévaluation interne de l'établissement.
- 28 février 2021 : date butoir de transmission de l'évaluation interne à l'équipe d'évaluateurs externes.
- 1^{er} mars au 6 juillet 2021 : Phase d'évaluation externe.

Les 4 grands domaines de travail :

- 1. les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement : (résultats, valeur ajoutée, équité, pratiques éducatives et pédagogiques...)
- 2. la vie, le bien-être de l'élève et le climat scolaire (engagement, égalité filles garçons, prévention des violences, parcours santé...)
- 3. les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement (fonctionnement des instances, gestion des ressources humaines, orientation stratégiques...)
- 4. l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial (relations avec les partenaires institutionnels et les autorités de rattachement, coéducation, partenariats culturels et socio-économiques, ...)

Comité de pilotage :

Composition proposée:

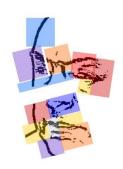
2 personnels de direction, 1 ou 2 CPE, 4 enseignants (élus, coordos et/ou enseignants volontaires), 1 parent, 1 élève, 1 AED, 1 agent.

Rôles:

- Organiser le travail dans l'établissement (méthodologie et planning de travail).
- Sélectionner les problématiques prioritaires de l'établissement par grands domaines.
- Coordonner les groupes de travail et veiller à l'avancé du travail réalisé en lien avec le calendrier proposé.

La première réunion du groupe de pilotage est planifiée le jeudi 5 novembre 2020 à 16h00

En pièce jointe le dossier relatif à l'évaluation des établissements présentant le dispositif et la méthodologie d'auto-diagnostique.



Compte rendu 8/10/2020 - Concertation évaluation nationale / Résultats évaluation de $6^{\text{ème}}$ / dispositifs de remédiation.

Equipe de direction

Nous vous remercions de nous transmettre les noms des personnes qui participeront au comité de pilotage avant cette date.

Evaluation de 6ème:

Nombre d'élèves repérés :

<u>Classes</u>	<u>Français</u>	<u>Mathématiques</u>
6 ^{ème} A		6
6 ^{ème} B	9	9
6 ^{ème} C	10	10
6 ^{ème} D	7	7
6 ^{ème} E	6	6
6 ^{ème} F	14	7
6 ^{ème} G	Document en attente	Document en attente
6 ^{ème} H	5	8

2 modalités d'organisation ont été proposées :

Ateliers disciplinaires par compétences encadrés, en priorité, par les enseignants de Français,
Mathématiques, et enseignants du 1^{er} degré. D'autres enseignants peuvent cependant encadrer un atelier de remédiation en mathématiques et en Français.

Nous remercions, par avance, les coordonnateurs de disciplines en Français et Mathématiques de bien vouloir nous proposer des ateliers (jour / heure / compétences / Nom de l'enseignant) en complétant les tableaux transmis lors de la concertation.

Les enseignants des autres disciplines souhaitant se proposer pour encadrer un atelier sont priés de prendre contact avec M. D'Anna, Principal Adjoint.

• Intervention d'un enseignant supplémentaire dans la classe pour un accompagnement spécifique des élèves repérés.

La mise en place d'un PPRE pour les élèves les plus en difficultés doit être réalisée par l'équipe pédagogique sous la conduite du Professeur principal. L'équipe de direction reste disponible pour vous accompagner dans cette démarche.

En pièce jointe:

- PPRE non renseigné
- Exemple d'un PPRE renseigné